

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-deux réunis au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André JACQUEMIN.

ETAIENT PRESENTS :

MM JACQUEMIN André, GASPARD Marie-France, FRATTINI Sylvain, CLAUDEL Michèle, SCHMALTZ Jean-Pierre, SEMPIANA Amélie, GERARD Françoise, VIRTEL Gérard, DIDELOT Pascale, BISCHOFF Yanis, FRECHIN Laurent, DA SILVA Stéphanie, LAGARDE Mélanie, CHAMPREUX Emilie, BEAUX Emilien

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur GERARD Christophe ayant donné pouvoir à Mr JACQUEMIN André
Monsieur CREUSOT Jean-Noël ayant donné pouvoir à Mme SEMPIANA Amélie
Monsieur CLERC Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mr SCHMALTZ Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme CLAUDEY Yvette

Mr PIERRAT Tony

ETAIT ABSENTE :

OHNIMUS Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : DA SILVA Stéphanie est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 17 février dernier et demande s'il y a des observations à formuler. En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Il informe le conseil municipal des commandes spécifiques qu'il a été amené à signer depuis le dernier Conseil Municipal :

- SARL ATMOS'VERT : déplacement de grillage + main courante boulodrome – stade : 7440 € HT
- THIEBAUT GODARD : couteau/peinture/savon/terreau : 2115,40 HT
- PROCESS ENERGY : remplacement d'un circulateur double dans la chaufferie – école primaire FANNY SALMON : 1594,14 € HT
- SOTREN : entretien terrain d'honneur : 3650,40 € HT
- AQUACLEAN : nettoyage des 2 courts du terrain de tennis municipal : 2599 € HT
- AQUACLEAN : entretien annuel décompactage du stade synthétique : 1100 € HT
- METALLERIE GERARD : 2 mains courantes sur poteaux église : 1580 € HT
- APL : fourniture et pose de stores sur mesure pour bureaux RDC mairie : 1344 € HT

Monsieur BISCHOFF demande quand est prévu l'entretien du terrain de foot. La date du 5 avril lui est communiquée.

N°2022/03/12 :

Approbation compte de gestion budget commune

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion, entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à 18 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion budget COMMUNE 2021 dressé par Mme HOEHE, Trésorière Municipale.

N°2021/03/13**Approbation compte administratif budget commune**

Les éléments sont donnés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REALISEES	3 365 702.72 €
RECETTES DE L'EXERCICE	3 370 041.32 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	4 338.60 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	638 089.90 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	642 428.50 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES REALISEES	2 014 636.45 €
RECETTES DE L'EXERCICE	833 571.68 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	- 1 181 064.77 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	567 878.22 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 613 186.55 €
CREDITS DE REPORT.....	- 135 000.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE.....	- 748 186.55 €

Après que le compte administratif 2021 du Budget COMMUNE ait été présenté, Monsieur le Maire quitte la salle et Mme GASPARD Marie-France, Adjointe au Maire, procède au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour :

- APPROUVE le Compte Administratif Budget COMMUNE de l'année 2021.

N°2022/03/14**Affectation du résultat budget commune**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget COMMUNE 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 18 voix pour :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé

Report en excédent de fonctionnement R 002	0.00 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	642 428.50 €
Déficit reporté investissement D001	613 186.55 €

N°2022/03/15**Vote du budget primitif commune 2022**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget primitif COMMUNE 2022, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REELLES	3 321 741.00 €
DEPENSES D'ORDRE	80 000.00 €
TOTAL DEPENSES.....	3 401 741.00 €

RECETTES REELLES.....	3 401 741.00 €
RESULTAT REPORTE	0.00 €
TOTAL RECETTES	3 401 741.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES REELLES	2 009 873.95 €
DEPENSES D'ORDRE	250 300.00 €
RESULTAT REPORTE	613 186.55 €
TOTAL DEPENSES.....	2 873 360.50 €
RECETTES REELLES.....	2 543 060.50 €
RECETTES D'ORDRE	330 300.00 €
TOTAL RECETTES	2 873 360.50 €

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget Primitif COMMUNE de l'année 2022 à 18 voix pour

N°2022/03/16**Approbation compte de gestion budget eau**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion, entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à 18 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion budget EAU 2021 dressé par Mme HOEHE, Trésorière Municipale.

N°2022/03/17**Approbation compte administratif budget eau**

Les éléments sont donnés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REALISEES	242 211.95 €
RECETTES DE L'EXERCICE	254 851.40 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	12 639.45 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	362 220.46 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	374 859.91 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES REALISEES	4 111.00 €
RECETTES DE L'EXERCICE	72 402.02 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	68 291.02 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR.....	577 108.69 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT.....	645 399.71 €
CREDITS DE REPORT.....	- 20 000.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	625 399.71 €

Après que le compte administratif 2021 du Budget EAU ait été présenté, Monsieur le Maire quitte la salle et Mme GASPARD Marie-France, Adjointe au Maire, procède au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour :

- APPROUVE le Compte Administratif Budget EAU de l'année 2021.

N°2022/03/18**Affectation du résultat budget eau**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget EAU 2021.

Le conseil municipal, à 18 voix pour :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé :

Report en excédent d'exploitation R 002	374 859.91 €
Report en excédent d'investissement R 001	645 399.71 €

N°2022/03/19**Vote du budget primitif eau 2022**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget EAU ' 2022, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REELLES.....	233 050.00 €
DEPENSES D'ORDRE	75 000.00 €
TOTAL DEPENSES.....	308 050.00 €

RECETTES REELLES.....	241 160.00 €
RECETTES D'ORDRE	3 000.00 €
RESULTAT REPORTE	374 859.91 €
TOTAL RECETTES	619 019.91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES REELLES.....	540 000.00 €
DEPENSES D'ORDRE	3 000.00 €
TOTAL DEPENSES.....	543 000.00 €

RECETTES D'ORDRE.....	75 000.00 €
RESULTAT REPORTE	645 399.71 €
TOTALT RECETTES.....	720 399.71 €

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget du service de l'EAU de l'année 2022 à 18 voix pour

N°2022/03/20**Approbation compte de gestion budget assainissement**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion, entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à 18 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion budget ASSAINISSEMENT 2021 dressé par Mme HOEHE, Trésorière Municipale.

N°2022/03/21**Approbation compte administratif budget assainissement**

Les éléments sont donnés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REALISEES.....	259 766.80 €
RECETTES DE L'EXERCICE	256 922.29 €

RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 844.51 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	- 28 145.89 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	- 30 990.40 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES REALISEES	37 863.29 €
RECETTES DE L'EXERCICE	109 510.42 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	71 647.13 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	934 813.92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 006 461.05 €
CREDITS DE REPORT	- 40 000.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	966 461.05 €

Après que le compte administratif 2021 du Budget ASSAINISSEMENT ait été présenté, Monsieur le Maire quitte la salle et Mme GASPARD Marie-France, Adjoint au Maire, procède au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour :

- APPROUVE le Compte Administratif Budget ASSAINISSEMENT de l'année 2021.

N°2022/03/22

Affectation du résultat budget assainissement

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget ASSAINISSEMENT 2021.

Le conseil municipal, à 18 voix pour :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé

Report en déficit d'exploitation D 002	30 990.40 €
Report en excédent d'investissement R 001	1 006 461.05 €

N°2022/03/23

Vote du budget primitif assainissement 2022

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget ASSAINISSEMENT 2022, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REELLES	169 029.60 €
DEPENSES D'ORDRE	110 000.00 €
RESULTAT REPORTE DEFICIT	30 990.40 €
TOTAL DEPENSES	301 020.00 €

RECETTES REELLES	281 020.00 €
RECETTES D'ORDRE	20 000.00 €
TOTAL RECETTES	301 020.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES REELLES	670 000.00 €
DEPENSES D'ORDRE	20 000.00 €
TOTAL DEPENSES	690 000.00 €

RECETTES REELLES.....	0.00 €
RECETTES D'ORDRE	110 000.00 €
RESULTAT REPORTE	1 006.461.05 €
TOTAL RECETTES	1 116 461.05 €

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget du service de l'ASSAINISSEMENT de l'année 2022 à 18 voix pour

N°2022/03/24

Approbation compte de gestion budget forêt

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion, entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à 18 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion budget FORET 2021 dressé par Mme HOEHE, Trésorière Municipale.

N°2022/03/25

Approbation compte administratif budget forêt

Les éléments sont donnés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REALISEES	40 203.41 €
RECETTES DE L'EXERCICE	55 302.92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	15 099.51 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	2 261.82 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	17 361.33 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES REALISEES	2 548.12 €
RECETTES DE L'EXERCICE	237.60 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	- 2 3010.52 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	45 697.70 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT.....	43 387.18 €
CREDITS DE REPORT.....	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE.....	43 387.18 €

Après que le compte administratif 2021 du Budget FORET ait été présenté, Monsieur le Maire quitte la salle et Mme GASPARD Marie-France, Adjointe au Maire, procède au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour :

- APPROUVE le Compte Administratif Budget FORET de l'année 2021.

N°2022/03/26

Affectation du résultat budget forêt

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget FORET 2021.

Le conseil municipal, à 18 voix pour :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé.

Report en excédent de fonctionnement R 002	17 361.33 €
Report en excédent d'investissement R 001	43 387.18 €

N°2022/03/27**Vote du budget primitif forêt 2022**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget FORET 2022, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REELLES.....	116 161.33 €
TOTAL DEPENSES.....	116 161.33 €

RECETTES REELLES.....	98 800.00 €
RESULTAT REPORTE.....	17 361.33 €
TOTAL RECETTES.....	116 161.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES REELLES.....	43 387.18 €
TOTAL DEPENSES.....	43 387.18 €

RESULTAT REPORTE.....	43 387.18 €
TOTAL RECETTES.....	43 387.18 €

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré à 18 voix pour :

- ADOPTE le Budget du service de la FORET de l'année 2022

N°2022/03/28**Approbation compte de gestion budget panneaux photovoltaïques**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion, entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à 18 voix pour :

- APPROUVE le compte de gestion budget PANNEAUX PHOTOVOLAIQUES 2021 dressé par Mme HOEHE, Trésorière Municipale.

N°2022/03/29**Approbation compte administratif budget panneaux photovoltaïques**

Les éléments sont donnés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REALISEES	5 309.09 €
RECETTES DE L'EXERCICE	4 459.58 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	- 849.51 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	490.68 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	- 358.83 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES REALISEES	4 900.00 €
RECETTES DE L'EXERCICE	5 266.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	366.00 €
REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT.....	366.00 €
CREDITS DE REPORT.....	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE.....	366.00 €

Après que le compte administratif 2021 du Budget PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ait été présenté, Monsieur le Maire quitte la salle et Mme GASPARD Marie-France, Adjointe au Maire, procède au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour :

- APPROUVE le Compte Administratif Budget PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES de l'année 2021

N°2022/03/30

Affectation du résultat budget panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2021.

Le conseil municipal, à 18 voix pour :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé

Report en déficit de fonctionnement D 002	358.83 €
Report en excédent d'investissement R 001	366.00 €

N°2022/03/31

Vote du budget primitif panneaux photovoltaïques 2022

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2022, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REELLES.....	50.00 €
DEPENSES ORDRES.....	5 266.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	358.83 €
TOTAL DEPENSES.....	5 674.83 €

RECETTES REELLES.....	5 674.83 €
TOTAL RECETTES.....	5 674.83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES REELLES.....	5 632.00 €
TOTAL DEPENSES.....	5 632.00 €

RECETTES ORDRES.....	5 266.00 €
RESULTAT REPORTE	366.00 €
TOTAL RECETTES.....	5 632.00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget PANNEAUX PHOTOVOLAIQUES de l'année 2022 à 18 voix pour

N°2022/03/32

Vote du budget primitif lotissement « Les Sapins » 2022

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget LOTISSEMENT « LES SAPINS » 2022, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES REELLES.....	398 010.00 €
DEPENSES ORDRES.....	398 010.00 €
TOTAL DEPENSES.....	796 020.00 €

RECETTES REELLES.....	398 010.00 €
RECETTES ORDRES.....	398 010.00 €
TOTAL RECETTES.....	796 020.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES ORDRES.....	398 010.00 €
TOTAL DEPENSES.....	398 010.00 €

RECETTES ORDRES.....	398 010.00 €
TOTAL RECETTES.....	398 010.00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- ADOPTE le Budget LOTISSEMENT « LES SAPINS » de l'année 2022 à 18 voix pour

N°2022/03/33**Transfert budget communal vers budget LOTISSEMENT « LES SAPINS »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe « LOTISSEMENT LES SAPINS » pour l'année 2022 d'un montant de 44 000 euros. Il précise que cette somme est prévue au budget primitif principal 2022.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe « LOTISSEMENT LES SAPINS » pour l'année 2022 d'un montant de 44 000 euros

N°2022/03/34**Transfert budget communal vers budget CCAS**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe « CCAS » pour l'année 2022 d'un montant de 30 000 euros. Il précise que cette somme est prévue au budget primitif principal 2022.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe « CCAS » pour l'année 2022 d'un montant de 30 000 euros.

N°2022/03/35**Transfert budget communal vers budget panneaux photovoltaïques**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » pour l'année 2022 d'un montant de 3 674.83 euros. Il précise que cette somme est prévue au budget primitif principal 2022.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » pour l'année 2022 d'un montant de 3 674.83 euros.

N°2022/03/36

Vote des taux

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu, comme chaque année de fixer les taux d'imposition pour l'année en cours.

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2021 :

- Foncier bâti : **10.39 % + 25.65 % = 36.04 %**
- Foncier non bâti : **22.04 %**

Et précise que la commune souhaite reconduire ses taux sans augmentation.

Toutefois, Monsieur le Maire rappelle que l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales

A partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recettes de TH, le produit de la TFPB perçu en 2020 par le département de leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (25.65%) qui viendra s'additionner au taux communal.

Ainsi, en 2021 le taux de référence de TFPB de notre commune doit correspondre à la somme du taux communal de 10.39 % et du taux départemental de 25.65% soit 36.04%.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire en 2022 les taux appliqués précédemment :
 - Foncier bâti : **10.39 % + 25.65 % = 36.04 %**
 - Foncier non bâti : **22.04 %**

Monsieur le Maire propose d'engager une réflexion sur l'évolution des taux à compter de 2023 et d'organiser une réunion sur le sujet en fin d'année.

N°2022/03/37

Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FRATTINI, Président de la Commission VIE ASSOCIATIVE – FÊTE ET CEREMONIES, qui fait lecture des propositions de subventions aux associations et étudiées lors de la réunion de Commission du 26/02/22 et qu'il y a lieu de se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré avec 1 abstention, 14 voix pour (Mme GERARD et Mr JACQUEMIN, Présidents d'associations, ne participent pas au vote) :

- ACCORDE pour l'année 2022 les montants des subventions aux associations suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- DECIDE d'autoriser les dépenses nécessaires inscrites à l'article 6574 du Budget principal.

N°2022/03/38

Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une réflexion a été engagée, dans la perspective du transfert en 2026 des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM), sur les points suivants :

- le prix au m3 de l'eau et de l'assainissement,
- la tarification du raccordement à nos réseaux d'eau et d'assainissement,
- la prise en charge des travaux.

Le prix au m3 de l'eau est fixé à 0,51 € et le prix au m3 de l'assainissement à 0,95 € sur la commune d'Eloyes pour l'année 2021. Si nous réalisons la moyenne des prix pratiqués par les communes membres de la CCPVM, le prix de l'eau est de 1,17 € le m3 et le prix de l'assainissement de 1,95 € le m3.

Actuellement, la commune finance les travaux de raccordement au réseau d'eau pour un montant de 1 600 € avec un tarif de raccordement de 896 € pour le pétitionnaire et au réseau d'assainissement pour un montant d'environ 2 500 € sans tarif de raccordement pour le pétitionnaire. 8 à 9 branchements sont réalisés en moyenne par an.

Monsieur le Maire informe les membres présents que le budget assainissement est en déficit de fonctionnement. Sur les 3 derniers exercices, le déficit s'élève de 25 000 à 30 000 € par an. La situation s'explique par un réseau vieillissant engendrant des coûts de fonctionnement conséquents. La station d'épuration consomme 300 000 kWh par an.

Pour ces motifs, Monsieur le Maire propose de :

- fixer un prix de l'eau à 0,61 € le m3 du 1er janvier au 31 décembre 2022,
- fixer un prix de l'assainissement à 1,14 € le m3 du 1er janvier au 31 décembre 2022,
- fixer un tarif de raccordement au réseau d'eau à 1 000 € avec prise en charge des travaux par le pétitionnaire,
- fixer un tarif de raccordement au réseau d'assainissement à 1 000 € avec prise en charge des travaux par le pétitionnaire.

Les tarifs de raccordement aux réseaux d'eau et assainissement avec prise en charge des travaux par le pétitionnaire seront applicables à compter de la date d'exécution de la présente délibération et seront intégrés par voie d'avenant aux règlements d'eau et d'assainissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer un prix de l'eau à 0,61 € le m3 du 1er janvier au 31 décembre 2022,
- DECIDE de fixer un prix de l'assainissement à 1,14 € le m3 du 1er janvier au 31 décembre 2022,
- DECIDE de fixer un tarif de raccordement au réseau d'eau à 1 000 € avec prise en charge des travaux par le pétitionnaire,
- DECIDE de fixer un tarif de raccordement au réseau d'assainissement à 1 000 € avec prise en charge des travaux par le pétitionnaire.

Monsieur BISCHOFF demande à ce que la commune soit vigilante en terme de qualité de matériel au niveau des travaux pour l'assainissement à la charge du pétitionnaire.

Monsieur JACQUEMIN lui assure que la commune sera attentive à la qualité des entreprises choisies par les pétitionnaires.

Monsieur JACQUEMIN assure aux membres présents qu'une communication sur ces changements de tarifs sera transmise aux administrés lors de la prochaine facturation.

Madame SEMPIANA intégrera également cette information dans le bulletin municipal.

N°2022/03/39

Forêt : programme de travaux 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le programme de travaux 2022 au sein de la forêt communale tel que négocié avec l'O.N.F., soit 17 380 € HT réparti en entretien pour 14 740 € HT et en investissement pour 2 640 € HT.

Le programme d'actions proposé pour 2022 se décompose ainsi :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	QTE	PRIX HT
TRAVAUX SYLVICOLES Intervention en futaie irrégulière Localisation : 46.u, 47.u Travaux combinant le dosage d'essence à réaliser après coupe dans parcelles diverses. Travaux incluant la fourniture de sapins de Noël	12,00 ha	2 640 €
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau Localisation : Ensemble du réseau Entretien des chemins forestiers, curage des bois d'eau, saignées 3 passages par an hors événements climatiques importants Travaux divers d'entretien des infrastructures Localisation : Ensemble du réseau Entretien divers à la pelleteuse, curage de fossés, réfection de pistes de débardage en fonction des besoins	6 kms 1 u	8 650 €
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers signalétiques, Localisation : Ensemble de la forêt communale Entretien des aires d'accueil du public avec débroussaillage et ramassage des dépôts sauvages. Petites réparations des chalets et mobiliers extérieurs Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique, ...	1 u 1 u	5 490 €
TRAVAUX D'ABATTAGE, DEMONTAGE SOMMAIRE DES PRODUITS ACCIDENTELS, EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : Route forestière, sentiers, zones d'accueil du public	1 u	600 €

Monsieur le Maire ajoute que ce programme est complété par des travaux d'exploitation :

- Cubage et classement des bois – Contrôle du cubage et du classement, réception des lots par l'O.N.F.
- Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière – Coupes et produits accidentels

Pour un montant total HT de 9 723.00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- APPROUVE le programme de travaux en forêt pour 2022 exposé ci-avant,
- DONNE autorisation à Monsieur le Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.

Monsieur JACQUEMIN informe que la facturation sera contrôlée en fonction des actions réalisées par l'O.N.F.

N°2022/03/40

Forêt : destination des coupes et produits forestiers 2022

Après présentation des coupes à asseoir en 2022 dans la forêt communale d'Eloyes relevant du régime forestier, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la proposition d'état d'assiette des coupes 2022 annexée à cette délibération, telle que présentée par l'O.N.F. en application de l'article R213-23 du code forestier,

DEMANDE à l'O.N.F. de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,

AUTORISE le Monsieur le Maire à signer tout document afférent,

FIXE la destination des coupes et produits accidentels comme suit :

1. Pour les produits accidentels, de confier le soin à l'O.N.F. de retenir la ou les destination(s) la ou les plus appropriée(s) au mieux des intérêts de la commune parmi celles prévues au paragraphe 1 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
2. Pour les coupes et parties de coupes, les produits accidentels le cas échéant les destinations en 2021 :

1) Ventes publiques

En cas d'adjudication infructueuse, les coupes ou parties de coupes pourront être vendues à l'amiable, de même que les lots de faible valeur.

Le conseil municipal confie par ailleurs à l'O.N.F. le soin de fixer les prix de retrait pour toutes ces coupes ou parties de coupes.

2) Contrats d'approvisionnement de bois façonnés conclus par l'O.N.F.

Le conseil municipal accepte les modalités suivantes de mise en marché en contrats d'approvisionnement, sous forme de lots groupés, des bois issus des coupes ou parties de coupes précitées en application des articles L214-7, L214-8, D124-22 et D214-23 du code forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'O.N.F. qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.

Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2ème mois suivant l'encaissement.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

N°2022/03/41

Cession de la parcelle AD 508

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal du 17 février 2022 a fixé le prix de vente de la parcelle, sise 46 rue du Canal et cadastrée ci-dessous, à 55 € le m² :

Section	N°	Lieudit	Superficie
AD	508	Sur Les Rangs-Nord	995 m ²

Dans la délibération 2022/02/10, Monsieur le Maire précisait que la parcelle n'avait pas vocation à accueillir un service public communal.

Considérant par ailleurs la candidature de Monsieur Cristovao DA SILVA MARTINS, domicilié 554 rue des Savrons à Archettes, Monsieur le Maire propose de lui céder la parcelle AD 508 pour un montant de 54 725 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

DECIDE de céder la parcelle cadastrée ci-dessous à Monsieur Cristovao DA SILVA MARTINS, domicilié 554 rue des Savrons à Archettes, pour un montant de 54 725 € :

Section	N°	Lieudit	Superficie
AD	508	Sur Les Rangs-Nord	995 m ²

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la cession de la parcelle.

DECIDE de laisser à la charge de l'acquéreur les frais annexes à la cession.

N°2022/03/42

Cession de la parcelle AO 245 à la société LEFEVRE LORRAINE

Monsieur le Maire informe les membres présents que la délibération 2019/12/102 était entachée d'une erreur sur la parcelle communale cédée à la société LEFEVRE LORRAINE.

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération 2019/12/102 et de céder la parcelle cadastrée ci-dessous à 5,50 le m2 :

Section	N°	Lieudit	Superficie
AO	245	La Plaine	2 043 m2

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- DECIDE d'annuler la délibération 2019/12/102,
- DECIDE de fixer le prix de la parcelle à 5,50 € le m2,
- DECIDE de céder la parcelle cadastrée ci-dessous à la société LEFEVRE LORRAINE pour un montant de 11 236,50 € :

Section	N°	Lieudit	Superficie
AO	245	La Plaine	2 043 m2

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la cession de la parcelle,
- DECIDE de laisser à la charge de l'acquéreur les frais annexes à la cession.

N°2022/03/43

Cession de la parcelle AO 242 à la société MAUFFREY SAS

Monsieur le Maire informe les membres présents que la SOCIETE MAUFFREY SAS souhaite acquérir la parcelle cadastrée ci-dessous :

Section	N°	Lieudit	Superficie
AO	242	La Plaine	1 224 m2

Monsieur le Maire précise que la parcelle ne présente pas un intérêt communal et propose de la céder au prix de 5,50 € le m2.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- DECIDE de céder la parcelle cadastrée ci-dessous à la société MAUFFREY SAS pour un montant de 6 732 € :

Section	N°	Lieudit	Superficie
AO	242	La Plaine	1 224 m2

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la cession de la parcelle,
- DECIDE de laisser à la charge de l'acquéreur les frais annexes à la cession.

2022/03/44

Participation syndicale SIVUIS 2022

Monsieur le Maire informe les membres présents que le comité syndical du SIVUIS a fixé les contributions des communes au budget 2022 et il convient de se prononcer quant à la fiscalisation ou à sa prise en charge sur le

Le plan de formation est établi pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.

Lors de sa séance du 15 mars 2022, le comité technique du CDG 88 a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le plan de formation. Monsieur le Maire propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- DECIDE d'approuver le plan de formation annexé à la présente délibération.

2022/03/48

Ouverture d'un poste au grade d'ingénieur

Monsieur le Maire informe les membres présents que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

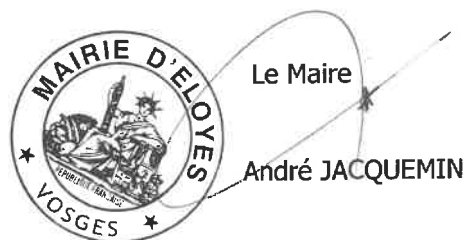
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de Directeur des Services Techniques à temps complet dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial à compter du 1er juillet 2022. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'ingénieur territorial. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- DECIDE de créer un emploi de Directeur des Services Techniques au grade d'ingénieur territorial.

QUESTIONS DIVERSES

Rien de particulier à formuler par les membres présents.

La séance est levée à 23h45.



budget communal sous forme de participation.

La contribution de la commune est fixée à 14 059,43 € et Monsieur le Maire propose de l'inscrire au budget principal pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- APPROUVE l'inscription de la contribution au SIVUIS pour l'année 2022 sur le budget principal.

2022/03/45

Déclassement d'une bande de terrain dans le domaine privé communal en vue de sa cession – affectation d'un numéro de parcelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal du 25 novembre 2021 a décidé de procéder au déclassement d'une bande de terrain de 78 m2 et de son intégration au domaine privé communal en vue de la céder à M. Yann CHERRIER pour un montant de 3,50 € le m2 (délibération 2021/11/77).

Cette bande de terrain, dont le plan est annexé à la présente délibération, constitue un délaissé de voirie ne présentant pas d'intérêt pour la commune.

Afin d'acter le déclassement de la bande de terrain par le cadastre, une section et un numéro de parcelle lui ont été attribués : Section B n°1631.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- PREND ACTE de l'attribution de la section et du numéro de la parcelle, dont le plan est annexé à la présente délibération : Section B n°1631.

Monsieur VIRTEL demande si cette bande de terrain est en bitume.

Monsieur JACQUEMIN lui répond qu'il s'agit d'un talus.

2022/03/46

Autorisation de Monsieur le Maire à défendre la commune dans le cadre d'un recours contentieux

Monsieur le Maire informe les membres présents que le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune selon l'article L. 2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La société « THIERRY GHEZA ARCHITECTE DPLG », maître d'œuvre pour la construction d'une école primaire et de la restructuration d'un bâtiment dédié à l'accueil périscolaire à l'école « Les Tilleuls », et la restructuration de la Maison des Associations, a introduit un recours contentieux contre la commune d'Eloyes devant le Tribunal Administratif de Nancy.

Le litige porte sur la signature d'un avenant n°4 d'un montant 46 164,95 € TTC au titre d'une rémunération complémentaire réclamée par la société et que la commune considère infondée.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Nancy dans l'affaire n°2200495-3 « THIERRY GHEZA ARCHITECTE DPLG CONTRE LA COMMUNE D'ELOYES ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Nancy dans l'affaire n°2200495-3 « THIERRY GHEZA ARCHITECTE DPLG CONTRE LA COMMUNE D'ELOYES ».

2022/03/47

Plan de formation

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un plan de formation, annexé à la présente délibération, a été élaboré sur la base d'un recensement des besoins individuels et collectifs en formation des agents de la collectivité lors des entretiens professionnels.

Demande spéciale	Demande traditionnelle		Pas de demande	Demande extérieure		Subventions 2022			
Nom des associations	Subventions 2019	Subventions 2020	Proposition de la C° de la vie associative suite réunion du 27/02/2021	subvention exceptionnelle	Décision du CM du 25/03/2021	Souhait association 2022	subvention exceptionnelle	Proposition de la C° de la vie associative suite réunion du 26/02/2022	Décision du CM du 31/03/2022
A.A.P.P.M.A Eloyes (la pêche)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	6 500,00 €	1 500,00 €	5 000,00 €	6 500,00 €
A.D.P.E.A des écoles d'Eloyes	500,00 €	500,00 €	0,00 €		0,00 €	500,00 €		500,00 €	500,00 €
AMICALE ANC FFI HAUT DU BOIS	173,00 €	173,00 €	0,00 €		173,00 €	à notre convenance		173,00 €	173,00 €
AMICALE DES ANCIENS A.F.N	173,00 €	173,00 €	173,00 €		173,00 €	173,00 €		173,00 €	173,00 €
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES	173,00 €	173,00 €	173,00 €		173,00 €	173,00 €		173,00 €	173,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	1 500,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 062,00 €	1 062,00 €	1 062,00 €		1 062,00 €	à notre convenance		1 062,00 €	1 062,00 €
APEdys88	—	—	0,00 €		0,00 €	pas de demande		0,00 €	0,00 €
ASSOCIATION "CLASSE 85"	700,00 €	700,00 €	0,00 €		0,00 €	700,00 €		700,00 €	700,00 €
ASSOCIATION D'ITELTIA FITNESS	500,00 €	500,00 €	500,00 €		500,00 €	700,00 €		500,00 €	500,00 €
ASSOC LEGION VOSGIENNE DES A.C.	173,00 €	173,00 €	173,00 €		173,00 €	relance faite		173,00 €	173,00 €
ASSOCIATION LOCALE DES A.D.M.R	5 000,00 €	3 800,00 €	3 800,00 €	750,00 €	4 550,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €
ASSOCIATION LES PAS DE TAO	—	—	—	—	—	0,00 €		0,00 €	0,00 €
ASS. RECH ARCHEO. HIST. ELOYES	900,00 €	900,00 €	900,00 €		900,00 €	Pas de demande		0,00 €	0,00 €
ASSOC SPORTIVE COLLEGE ASSU-UNSS	156,00 €	156,00 €	0,00 €		0,00 €	pas de demande		0,00 €	0,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €		1 300,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
BILLARD CLUB ELOYES	258,00 €	258,00 €	258,00 €		258,00 €	258,00 €		258,00 €	258,00 €
CLUB 3ème AGE ELOYES "les cheveux d'argent"	550,00 €	550,00 €	550,00 €		550,00 €	600,00 €		550,00 €	550,00 €
CLUB LEO LAGRANGE	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €
CLUB PHILATELIQUE	150,00 €	300,00 €	150,00 €		150,00 €	300,00 €	150,00 €	150,00 €	300,00 €
ECOLE DE MUSIQUE (Sans Pistons)	5 000,00 €	5 000,00 €	3 646,00 €	1 354,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	7 000,00 €
ELOYES BIKE CLUB	—	—	—	—	—	600,00 €		300,00 €	300,00 €
ENERGIE CLUB	—	—	0,00 €		0,00 €	pas de demande		0,00 €	0,00 €
ERVCM	—	—	0,00 €		0,00 €	Pas de demande		0,00 €	0,00 €
FOOTBALL CLUB ELOYES	11 367,00 €	11 367,00 €	11 367,00 €		11 367,00 €	14 367,00 €	1 000,00 €	11 367,00 €	12 367,00 €
FOYER SOC. EDU. COLLEGE	156,00 €	156,00 €	370,00 €		370,00 €	250,00 €		250,00 €	250,00 €
CLUB GRIMPONS	596,00 €	600,00 €	600,00 €		600,00 €	600,00 €		600,00 €	600,00 €
LA JEUNE GARDE ELOYES	6 145,00 €	6 145,00 €	6 145,00 €		6 145,00 €	6 145,00 €		6 145,00 €	6 145,00 €
JUDO CLUB		500,00 €	250,00 €		250,00 €	600,00 €		400,00 €	400,00 €

LE PETANQUE CLUB	1 509,00 €	1 509,00 €	1 509,00 €		1 509,00 €	1 600,00 €		1 600,00 €	1 600,00 €
SKI CLUB ELOYES	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €
TENNIS CLUB	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	1 200,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
TENNIS DE TABLE - Eloyes	596,00 €	596,00 €	596,00 €		596,00 €	600,00 €		600,00 €	600,00 €
VIVIDANSE			0,00 €		0,00 €	1 500,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
YOGAIEMENT VOSGES	500,00 €	500,00 €	500,00 €		500,00 €	500,00 €		500,00 €	500,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE (exterieur)		100,00 €	100,00 €		100,00 €	200,00 €		100,00 €	100,00 €
ASSOC DES AMIS DE L'ABRI (exterieur)	734,00 €	734,00 €	734,00 €		734,00 €	800,00 €		735,00 €	735,00 €
A.A.D.A.P (exterieur)	–	–	–	–	–	100,00 €		0,00 €	0,00 €
AFM TELETHON	–	–	0,00 €		0,00 €	COURRIER		0,00 €	0,00 €
BIBLIOTHEQUE HOPITAL REMIREMONT (exterieur)	60,00 €	60,00 €	60,00 €		60,00 €	COURRIER		60,00 €	60,00 €
ADAVIE	–	–	0,00 €		0,00 €	COURRIER		0,00 €	0,00 €
Secours populaire Français(exterieur)	–	–	0,00 €		0,00 €	COURRIER		0,00 €	0,00 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire UNION DEPARTEMENTALE DES VOSGES	–	–	–		–	COURRIER		0,00 €	0,00 €